

Bretagne sans ma voiture / Projet régional Cahier des charges

Court-séjour et moyen séjour

Ce document présente les cahiers des charges (court et moyen séjours) du projet régional visant à construire des offres de séjours sans voiture personnelle. Ce document a été co-construit à l'occasion du comité technique du 23 mai 2016 du projet Bretagne sans ma voiture. Le contenu ne peut être modifié sans validation en comité de pilotage.

Le contexte :

L'arrivée de la Ligne Grande Vitesse (LGV) en mai 2017, couplée au développement de l'offre TER sur tout le territoire breton ralliera Paris à 1h25 de Rennes et à moins de 3h30 des villes de Brest et de Quimper. Parallèlement à la LGV, d'autres moyens de transports se développent comme le TGV low-cost OUI GO, les autocars, le covoiturage, les transports doux, etc. Autant de moyens qui donnent la possibilité de rejoindre la Bretagne sans voiture personnelle.

Ce rapprochement de la Bretagne permet de repositionner notre Région comme une destination convaincante pour des courts séjours sans voiture personnelle. Cette dynamique s'inscrit dans le contexte du plan climat (réduction des gaz à effet de serre) qui a été rediscuté lors de la grande conférence sur le climat (COP 21) de décembre 2015.

On peut s'attendre à ce que cet événement suscite l'émergence de nouvelles clientèles et génère de nouveaux comportements en termes de consommation touristique de loisirs, mais aussi d'affaires. La construction de séjours adaptés et attractifs doit à ce titre mieux intégrer les problématiques de mobilités touristiques de nos visiteurs.

Afin d'anticiper ces nouvelles demandes potentielles, et de soutenir l'attractivité de notre région, le Comité Régional du Tourisme, soutenu par le Conseil Régional de Bretagne, s'engage en 2016 dans un projet structurant et collaboratif de développement de séjours sans voiture personnelle à l'échelle de la Bretagne conjuguant services touristiques et mobilité.

Les objectifs du projet :

Le projet « Bretagne sans ma voiture » vise à mettre en place une stratégie régionale de séjours sans voiture personnelle à l'échelle de la Bretagne. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des deux schémas régionaux du tourisme.

1) Objectifs stratégiques :

- Développer et promouvoir le tourisme durable en Bretagne.
- Développer la mobilité touristique à faible impact carbone.
 - ✘ sensibiliser et mobiliser les professionnels du tourisme bretons autour des enjeux du tourisme durable.
 - ✘ renforcer la visibilité de l'image de la Bretagne comme destination touristique durable,
- Avoir un positionnement évident, en réponse aux attentes du marché,
 - ✘ sur une offre de courts-séjours,
 - ✘ tout au long de l'année,
 - ✘ et permettre aux touristes de s'approprier aisément l'offre de mobilité du territoire.

2) Objectifs opérationnels, en deux temps :

| Etapes | Délais | Objectifs |
|--------|----------|--|
| 1 | Mai 2017 | <ul style="list-style-type: none">✘ Création de packages et de suggestions de courts-séjours sans voiture personnelle en Bretagne, et au départ d'une gare ferroviaire. Objectif quantifiable visé (pouvant être modifié) : 80 sur l'ensemble des destinations touristiques bretonnes.✘ Plan de communication et diffusion. |
| 2 | > 2018 | <ul style="list-style-type: none">✘ Création de moyens et longs séjours & le développement de l'éco mobilité sur les lieux de séjours.✘ Plan de communication et diffusion. |

La méthodologie de l'étape 1 du projet est présentée ci-dessous. La méthodologie de l'étape 2 reste à co-construire.

Cahier des charges Court séjour

Acteurs en charge de la construction de l'offre de courts séjours :

Les producteurs de l'offre de séjours packagés sont :

- Les réceptifs qui commercialisent des hébergements engagés dans une démarche de tourisme durable
- Les offices de tourisme disposant d'une autorisation à la commercialisation,
- Les établissements immatriculés.

Des suggestions de courts séjours sans voiture personnelle pourront également être proposées, notamment par les hébergeurs.

Description des cibles

La clientèle parisienne (ou habitants d'Ile de France) arrivant en Bretagne par le train (TGV, TER) :

- Cible prioritaire : les couples & les solos
- Cible secondaire : les familles

Critères de production obligatoires pour un court séjour en Bretagne sans voiture personnelle (package et suggestion):

Le comité de validation¹ portera une attention particulière à la fluidité de l'ensemble des éléments composant le court-séjour sans voiture.

a) Le périmètre géographique :

L'ensemble des destinations bretonnes desservies par le TGV et le TER peuvent être concernées, dans la limite d'un trajet fluide (dans le cas de connexions) d'une durée maximum de 4h porte à porte (Paris Montparnasse – Lieu d'hébergement). A noter que nous ne souhaitons pas écarter les îles et les Destinations du Finistère.

b) Le type de séjour :

- Une proposition sera basée sur un court séjour de 3 jours / 2 nuits incluant une activité et un carnet de voyage accompagnant le voyageur dans son séjour et ses déplacements :
 - ✘ 2 nuits en B&B
 - ✘ ou 1 nuit en demi-pension + 1 nuit en B&B
- Les tarifs sur la base d'une chambre double, triple et familiale, ainsi que la mention du tarif « nuitée supplémentaire » devront apparaître.
- Des séjours en itinérance sont possibles si la qualité globale de l'offre est assurée.

¹ Acteurs à définir

c) La proposition tarifaire :

- Une proposition tarifaire globale et attractive,
- Des tarifs préférentiels, voire spécifiques dans le cadre de l'opération « Bretagne sans ma voiture » ou des avantages offerts aux visiteurs venant en basse saison seraient un Plus
- Deux tranches de prix maximum (mois d'août & reste de l'année).

d) Caractéristiques d'hébergements à intégrer dans la démarche :

- L'hébergeur doit être engagé dans une démarche de tourisme durable reconnue par le CRT
 - membre de « Voyagez Responsable Bretagne »
 - et/ou Accueil vélo,
 - et/ou ou Rando accueil,
 - et/ou Etape Rando Bretagne,
 - ou candidat pour s'engager dans cette voie (prise de contact avec l'organisme du label).
- Pour les séjours en itinérance, un hébergeur a minima devra être engagé dans une des démarches de tourisme durable reconnue par le CRT.
- La géolocalisation de l'hébergement devra correspondre aux critères suivants :
 - ✘ être situé proche d'une gare d'arrivée, 15 minutes à pied
 - ✘ et/ou être accessible en transport en commun ou via tout autre mode de transport décarboné depuis la gare, de manière fluide en prenant en compte les temps d'attente, de connexions,
 - ✘ et/ou l'hébergeur devra proposer un service de transfert depuis la gare afin d'acheminer le visiteur et ses bagages à la destination finale (taxi ou VTC).
- Par ailleurs, le visiteur devra disposer des services suivants :
 - ✘ disposer à partir de l'hébergement d'un moyen de déplacement autonome (vélo ; vélo électrique ; véhicule électrique ...),
 - ✘ et/ou disposer d'un accès facilité aux services de transports en commun (moins de 500m à pied) lui permettant d'effectuer les visites prévues au programme
 - ✘ et/ ou être en mesure d'y accéder à pied par une voie piétonne agréable et sécurisée.
- Afin de répondre aux besoins de restauration de ses visiteurs, l'hébergement devra :
 - ✘ être en mesure de proposer à ses visiteurs sur place un service de restauration (restaurant, table d'hôtes, panier complet ...)
 - ✘ ou être situé proche d'un lieu de restauration, facilement accessible à pied

e) Proposition d'activités et de visites :

Afin de séduire les visiteurs à venir en Bretagne sans voiture personnelle, une activité devra être proposée si et seulement si elle correspond aux critères suivants :

- Activité tendance, « expérientielle »², nature³ ou culturelle facilement accessible à pied, vélo ou transport en commun depuis l'hébergement concerné.
- Activité en adéquation, si possible, avec le positionnement marketing choisie par la destination touristique.

² Atelier « Do It Yourself », atelier thématique adapté à la saison, Expériences Bretonnes, etc.

³ Les randonnées en tant qu'activités pourront être validées sous réserve de justifier d'un intérêt régional (paysage, biodiversité, patrimoine) et d'être inscrits sur le site « rando-bretagne » - L'hébergeur devra être en mesure de mettre à disposition du visiteur une fiche technique dédiée à cette balade.

Engagements de l'hébergeur en matière d'informations relatives aux déplacements :

- Informer et accompagner son visiteur sur l'ensemble des services de proximités liés à l'éco mobilité,
- Afficher lisiblement sur son site internet son offre « sans voiture personnelle »,
- Apporter une réponse rapide aux demandes d'informations et de réservation issus du dispositif « Bretagne sans ma voiture ».
- Diffuser les outils d'information & de communication mis en place dans le cadre du projet

Engagements du CRT et de ses partenaires

- Construire et proposer des outils de communication visant à valoriser l'offre développée.
Le plan de communication reste à co-construire

Les partenaires de la commercialisation en Bretagne

Les agences réceptives de Bretagne commercialiseront sur leur site ou auprès de leurs réseaux une sélection d'offres packagées « Voyagez Responsable ». L'une des règles de collaboration sera d'être en mesure de leurs fournir des tarifs nets ou commissionables

Cahier des charges Moyen séjour

En rouge : les éléments qui diffèrent du court séjour

Le périmètre géographique :

L'ensemble des destinations bretonnes desservies par le TGV et le TER peuvent être concernées, dans la limite d'un trajet fluide (dans le cas de connexions) d'une durée maximum de 5h porte à porte (Paris Montparnasse – Lieu d'hébergement) permettant ainsi d'intégrer à la démarche les îles et les Destinations du Finistère.

Le type de séjour :

- la proposition de moyen séjours sera basée sur un séjour compris entre 3 et 5 nuits incluant une activité à minima et un carnet de voyage accompagnant le voyageur dans son séjour et ses déplacements,
- Des séjours en itinérances sont possibles,
- Séjour compris entre 3 et 5 nuits en formule petits déjeuners ou demi-pension,
- Les tarifs sur la base d'une chambre double, triple et familiale, ainsi que la mention du tarif « nuitée supplémentaire » devront apparaître.

La proposition tarifaire :

- Une proposition tarifaire globale et attractive,
- Des tarifs préférentiels, voire spécifiques dans le cadre de l'opération « Bretagne sans ma voiture » ou des avantages offerts aux visiteurs venant en basse saison seraient un Plus
- Deux tranches de prix maximum (mois d'août & reste de l'année).

Caractéristiques d'hébergements à intégrer dans la démarche :

- Un hébergeur a minima devra être engagé dans une démarche de tourisme durable reconnue par le CRT (membre de « Voyagez Responsable Bretagne » - « Accueil vélo » - « Rando accueil » ou « Etape rando Bretagne » ou candidat pour s'engager dans cette voie)
- La géolocalisation de l'hébergement devra correspondre aux critères suivants :
 - ✘ être situé proche d'une gare d'arrivée, 15 minutes à pied
 - ✘ et/ou être accessible en transport en commun ou via tout autre mode de transport décarboné depuis la gare, de manière fluide en prenant en compte les temps d'attente, de connexions,
 - ✘ et/ou l'hébergeur devra proposer un service de transfert depuis la gare afin d'acheminer le visiteur et ses bagages à la destination finale (taxi ou VTC).
- Par ailleurs, le visiteur devra disposer des services suivants :
 - ✘ disposer à partir de l'hébergement d'un moyen de déplacement autonome (vélo ; vélo électrique ; véhicule électrique ...),
 - ✘ et/ou disposer d'un accès facilité aux services de transports en commun (moins de 500m à pied) lui permettant d'effectuer les visites prévues au programme
 - ✘ et/ ou être en mesure d'y accéder à pied par une voie piétonne agréable et sécurisée.

- Afin de répondre aux besoins de restauration de ses visiteurs, l'hébergement devra :
 - ✘ être en mesure de proposer à ses visiteurs sur place un service de restauration (restaurant, table d'hôtes, panier complet ...)
 - ✘ ou être situé proche d'un lieu de restauration, facilement accessible à pied

Proposition d'activités et de visites :

Afin de séduire les visiteurs à venir en Bretagne sans voiture personnelle, **a minima 2 activités devront être proposées et elles devront correspondre aux critères suivants :**

- Activité tendance, « expérientielle »⁴, nature⁵ ou culturelle facilement accessible à pied, vélo ou transport en commun depuis l'hébergement concerné.
- Activité en adéquation, si possible, avec le positionnement marketing choisie par la destination touristique.

Engagements de l'hébergeur en matière d'informations relatives aux déplacements :

- Informer et accompagner son visiteur sur l'ensemble des services de proximités liés à l'éco mobilité,
- Afficher lisiblement sur son site internet son offre « sans voiture personnelle »,
- Apporter une réponse rapide aux demandes d'informations et de réservation issus du dispositif « Bretagne sans ma voiture ».
- Diffuser les outils d'information & de communication mis en place dans le cadre du projet

Engagements du CRT et de ses partenaires

- Construire et proposer des outils de communication visant à valoriser l'offre développée.
Le plan de communication reste à co-construire

Les partenaires de la commercialisation en Bretagne

- Les agences réceptives de Bretagne commercialiseront sur leur site ou auprès de leurs réseaux une sélection d'offres packagées « Voyagez Responsable ».
L'une des règles de collaboration sera d'être en mesure de leurs fournir des tarifs nets ou commissionables

⁴ Atelier « Do It Yourself », atelier thématique adapté à la saison, Expériences Bretonnes, etc.

⁵ Les randonnées en tant qu'activités pourront être validées sous réserve de justifier d'un intérêt régional (paysage, biodiversité, patrimoine) et d'être inscrits sur le site « rando-bretagne » - L'hébergeur devra être en mesure de mettre à disposition du visiteur une fiche technique dédiée à cette balade.